

Carte grise, attention aux fraudes !



Depuis 2017, les démarches liées à la carte grise se font uniquement par internet sur le site officiel de l'ANTS, l'Agence nationale des titres sécurisés : <https://ants.gouv.fr/>

Attention ! Certains sites frauduleux proposent leur aide pour la réalisation des cartes grises en échange de frais "d'assistance en ligne", de "traitement du dossier" ou encore de "tâches administratives automatisées". Seul le site officiel de l'ANTS est habilité à faire les démarches liées à l'obtention ou au renouvellement de la carte grise.

- Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture : <https://www.vroomly.com/garage-78/>
- En cas de perte de votre carte grise, les démarches sont légèrement différentes. Plus d'informations [en cliquant ici](#)

A savoir : Le service public se dote d'un nouvel outil pour simuler le prix de votre carte grise en fonction de votre région. Que ce soit pour une voiture neuve ou d'occasion. Consultez [ce guide en ligne](#) avant de vous rendre sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39696>

Infos pratiques

Site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)

<https://ants.gouv.fr/>